

Avis d'enquête publique,
Dossier de Demande d'Autorisation Unique pour un projet de parc éolien
sur les communes de Conlie et de Neuvillalais (72)

Observations et avis de M. Quentin CHIRON, délégué régional Pays de la Loire de l'association professionnelle France Energie Eolienne.

Je m'exprime en faveur de la réalisation du projet d'installation des deux éoliennes sur les communes de Conlie et de Neuvillalais (72).

Il y a deux ans, la loi de « transition énergétique pour la croissance verte » a été promulguée (le 18 août 2015). Cette loi doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement (Ministère de l'Environnement).

Les objectifs sont ambitieux :

- réduire de 50 % notre consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012, et viser un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- baisser notre consommation d'énergies fossiles de 30 % ;
- réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 et les diviser par 4 en 2050 ;
- rééquilibrer notre modèle énergétique en portant la part des énergies renouvelables à 32 % de notre consommation énergétique (dont 40% d'électricité renouvelable) en 2030 et réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité.

Ayant passée la barre des 11 000 MW installés fin 2016, l'énergie éolienne, renouvelable, compétitive et créatrice d'emplois, contribue significativement à cette transition, elle est :

- compétitive avec un coût de 82 euros/MWh, ce qui en fait l'énergie renouvelable la moins chère derrière l'hydroélectricité ;
- créatrice d'emplois avec 1,4 emploi créé en France pour chaque mégawatt installé et 14 470 emplois en France en 2015 ;
- créatrice de richesses pour les territoires avec 11 500 euros/MW/an de retombées fiscales pour les collectivités, facteur non négligeable de développement et d'attractivité.

Avec une puissance de 6,0 mégawatts (MW), le parc éolien de Plaine Conlinoise permettrait de produire l'équivalent de la consommation électrique de 2 500 foyers environ, tout en respectant l'environnement avec une énergie propre, inépuisable et réversible.

Le département de la Sarthe ne contribue actuellement qu'à hauteur de **18,8 MW** parmi les **733 MW** déjà installés dans la région. Le parc éolien de Plaine Conlinoise contribuera ainsi à l'objectif régional de **1 750 MW** en Pays de la Loire en 2020.

Le projet présente l'avantage de s'intégrer dans un environnement largement anthropisé et d'être éloigné des zones urbanisées. Le projet se situe par ailleurs sur un site particulièrement venté.

Enfin, ce projet éolien de Plaine Conlinoise a été élaboré par un porteur de projet reconnu qui par l'ensemble de son dossier d'études semble démontrer sa faisabilité et sa bonne intégration dans son environnement social, paysager et naturel.

En tant que représentants des professionnels de l'éolien en région Pays de la Loire, je m'exprime en faveur de la réalisation du projet d'installation de deux éoliennes à Conlie et Neuvillalais.

Quentin Chiron



France Energie Eolienne
delegue-adjoint.paysdelaloire@fee.asso.fr
5 avenue de la République
75011 Paris
www.fee.asso.fr

